

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission restreinte du 12/01/2026

**Présents :** MMES N. OLLIVIER et Y. RUPPERT,  
MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président)  
et R. PANARIELLO,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## DIFFUSION PHASE 2 U14

Nous vous informons que les calendriers de la seconde phase U14 sont en ligne. **Les rencontres débutent le samedi 24 janvier prochain.**

Attention, avec un système en 2 phases, nous avons du refaire les alternances, cela peut donc avoir modifié votre organisation. Nous vous remercions de bien prendre connaissance des calendriers et de nous prévenir le plus tôt possible de tout changement (par exemple, un changement sur une dérogation annuelle horaire, voire de terrain).

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

### SENIORS

D5-C du 14/12/2025  
54725509 VIROFLAY USM 2 / VELIZY ASC 2

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

### U17

D2-U du 21/12/2025  
54926999 MESNIL LE ROI 1 / CHATOU AS 2

amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

### SENIORS

D5-A du 07/12/2025  
54728356 POISSY FC 3 / ENT. MEZIERES MAULE 3

## U16

D3-A du 07/12/2025  
53440926 LIMAY ALJ 22 / VILLENNES ORGEVAL FC 22

## U14

N3-H du 06/12/2025  
53443628 HOUILLES AC 23 / VILLENNES ORGEVAL FC 23

## DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

### VETERANS

D5-D du 18/01/2026  
**54927932 HOUDANAISE REGION FC 3 / PECQ US LE 3**

Demande de HOUDANAISE REGION FC de jouer la rencontre à 11h00.  
Cet horaire étant dérogatoire, la commission donne son accord.

D5-E DU 18/01/2026  
**54723010 MAUREPAS AS 32 / ST ARNOULT FC 32**

Demande de MAUREPAS pour jouer à 9h00.  
Cet horaire étant dérogatoire, la commission donne son accord.

CY du 14/01/2026  
**54927932 VELIZY ASC 2 / AUBERGENVILLE F.C. 2**

Demande de VELIZY ASC de jouer la rencontre le 15/01.  
VELIZY n'ayant pas de terrain disponible le Mercredi, la Commission, en application de l'article 4 du règlement de la compétition, dit match à jouer à AUBERGENVILLE le 14/01 à 20H.

### SENIORS

CY du 15/01/2026  
**55248168 VILLENNES ORGEVAL 1 / GARGENVILLE STADE 1**

Demande de GARGENVILLE STADE de reporter la rencontre le 21/01/2026 à 20h30 compte tenu de la difficulté de certains joueurs à se libérer rapidement de leurs contraintes professionnelles.  
Demande de VILLENNES ORGEVAL de jouer la rencontre à 20h30.  
La Commission, en application de l'article 4 du règlement de la compétition, dit match à jouer à VILLENNES ORGEVAL le 15/01 à 20H. La Commission pourra accepter un changement d'horaire en cas d'accord des deux clubs.

CY DU 11/01/2026  
**55248166 GUYANCOURT ES 1 / BAILLY NOISY SFC 1**

Courrier de BAILLY NOISY qui constate que l'arrêté de fermeture du terrain de Guyancourt a été envoyé le vendredi après 19H alors que le match aurait pu se jouer à BAILLY NOISY.  
La Commission, en application de l'article 4 du règlement de la compétition, dit match à jouer à BAILLY NOISY le 15/01 à 20H.

D4-B du 18/01/2026  
**53433929 BOUGIVAL FOOT 1 / CONFLANS F.C. 1**

Demande de BOUGIVAL FOOT de jouer la rencontre à 15h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CONFLANS FC avant vendredi 16/01 à 12h00.

## U18

D2-B du 18/01/2026  
**53439506 VALLEE 78 F.C. 1 / PLAISIROIS F.O. 2**

Demande de VALLEE 78 F.C. 1 de jouer la rencontre à 12h00.  
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PLAISIROIS F.O. 2 avant vendredi 16/01 à 12h00

D2-A du 18/01/2026  
**53433929 BOUGIVAL FOOT 1 / CONFLANS F.C. 1**

Demande de BOUGIVAL FOOT de jouer la rencontre à 11h30.  
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CONFLANS FC avant vendredi 16/01 à 12h00.

## U17

D2-U du 18/01/2026  
**55260562 BOUGIVAL FOOT 1 / ECQUEVILLY EFC 2**

Demande de BOUGIVAL FOOT de jouer la rencontre à 13h30.  
Accord d'ECQUEVILLY EFC.  
Accord de la Commission.

CY du 18/01/2026  
**54927013 FCFF 1 / SARTROUVILLE ES 1**

Demande de FC FONTENAY LE FLEURY de jouer la rencontre le 14/01/2026 à 19h30.  
Accord de SARTROUVILLE ES.  
Accord de la Commission.

## U16

D3-D du 18/01/2026  
**54801878 RAMBOUILLET YVELINES 2 / E. S. GUYANCOURT F. 2**

Demande de RAMBOUILLET de jouer la rencontre à 13h00.  
Cet horaire étant officiel, la commission donne son accord.

D3-D du 18/01/2026  
**54801880 MAUREPAS AS 2 / VERSAILLES 78 FC 4**

Demande de MAUREPAS AS de jouer la rencontre à 11h00  
Cet horaire étant dérogatoire, la commission donne son accord.

## COURRIERS

### 524536 PORCHEVILLE FC

Courrier du club indiquant ne pas comprendre l'inversion de son match de Coupe des Yvelines suite à l'arrêté de fermeture de son terrain.  
La Commission ayant reçu le document après 12H, Commission applique l'article 4 du règlement de la Compétition et dit match à jouer à VERNEUIL.

### 511721 BOIS D'ARCY AS

Courrier du club demandant à jouer la rencontre de Coupe du Comité U14 samedi 17/01 à 14h00, la date étant disponible.  
La Commission, en application de l'article 4, dit match à jouer à BOIS D'ARCY le mercredi 14 Janvier à 19H.  
La Commission pourra accepter la date du samedi 17 janvier en cas d'accord des deux clubs compte tenu de la disponibilité des deux équipes ce jour là.

## 582012 VECTEUR SPORT

Courrier du club demandant le report de sa rencontre à ANDRESY FUTSAL suite à l'indisponibilité d'encadrants.

### Refus d'ANDRESY FUTSAL

La Commission dit VECTEUR SPORT forfait.

## 500731 MAULOISE US

Courrier du club demandant à jouer la rencontre de Coupe du Comité Séniors contre GUYANCOURT ES à une date ultérieure et à un coup d'envoi à 20h30.

La Commission, en application de l'article 4, dit match à jouer à MAULE le jeudi 15 janvier à 20H.

## MATCHES REMIS

### A JOUER LE 22/02/2026

#### VETERANS

##### D2-A

53448363 ENT MEZIERES SERBIE 31/ CHAMBOURCYASM 32

##### D2-B

53448489 CELLOIS CS 31 / MAUREPAS AS 31

53448495 YVELINES U.S. 31 / BEYNES F.C. 31

##### D4-A

54703255 ROSNY CS FOOT 31 / MEULAN-GUITRANCOURT 31

54703259 MAURECOURT F.C. 31 / BREVAL LONGNES F.C. 31

##### D4-C

54705413 CERNAY/BONN./US17T 31 / TREMBLAY S/ MAUL. 31

##### D5-A

54711843 BREVAL LONGNES F.C. 32 / VERNOUILLET FC 31

##### D5-C

53435764 AUTEUILLOIS A.S. 31 / VERSAILLES 78 FC 31

## U18

##### D3-A

53439720 GUERVILLE ARNOUV. 21 / GARGENVILLE STADE 21

## U16

##### D2-A

53440585 CARRIERES S/S US 21 / CARRIERES GRESILLONS 21

### A JOUER LE 01/03/2026

#### VETERANS

##### D2-B

53448494 ELANCOURT O.S.C. 31 / VILLEPREUX F.C. 31

##### D3-A

53448609 MAULOISE U.S. 32 / VILLENNES ORGEVAL 31

##### D3-B

53448760 POIGNY LA FORET US 31 / ABLIS SUD 78 32

##### D4-A

54703254 ENT. SER/MEZIERES 32 31 / VILLENNES ORGEVAL 32

##### D4-C

54705415 JOUY EN JOSAS U.S. 31 / VIROFLAY U.S.M. 31

54705416 VALLEE 78 F.C. 32 / RAMBOUILLET YVELINES 31

##### D5-C

53435762 VELIZY ASC 33 / BEYNES F.C. 33

##### D5-E

54723002 MAUREPAS AS 32 / GUYANCOURT E.S. 32

### A JOUER LE 02/03/2026

#### CRITERIUM DU LUNDI

##### D1-A

54939994 OVILLOISE 1 / ETANG ST NOM ES 1

54939995 HOUILLES S.O. 1 / F.C. À L'ANCIENNE 1

54939996 CHANTELOUP LES V. US 1 / CROISSY U.S. 1

54939997 SARTROUVILLE ES 1 / MAUREPAS AS 1

54939998 ACHERES F.C. 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

54939999 ERAGNY FC 1 / OVILLOISE 2

### A JOUER LE 08/03/2026

#### SENIORS

##### D4-A

53437678 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / OLYMP. MANTES FC 1

#### VETERANS

##### D3-B

53448768 ABLIS SUD 78 32 / HOUDANAISE REGION FC 32

## U16

##### D2-B

53440810 BEYNES F.C. 21 / VESINET SCI 21

##### D3-B

53434195 VAUXOISE ES 21 / HOUILLES A.C. 23

## A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT.

#### VETERANS

##### D4-A

54703214 MEULAN-GUITRANCOURT 31 / ANCIENS MANTOIS 31

## U15

##### D3-B

53441924 VESINET SCI 1 / CHESNAY 78 F.C. LE 1

## FUTSAL SENIORS

##### D1-A

54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1

54646519 LA TOILE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

54646459 TRAPPES YVELINES 2 / PERRAY FOOT. ES 1

54646404 CARRIERES GRESILLONS 1 / PERRAY FOOT. ES 1

54646414 TRAPPES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

## FUTSAL CRITERIUM U15

55216069 C.B.P.S. 78 1 / VECTEUR SPORT 2

## 45 ANS

#### POULE-A

55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1

55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

55013324 VILLENNES ORGEVAL 1 / MAURECOURT F.C. 1

55013325 CHAMBOURCY ASM 1 / MARCQ FC 1

55013327 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

#### POULE-B

55013789 PERRAY FOOT. ES 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1

55013812 POIGNY LA FORET US 1 / BOIS D'ARCY A.S. 1

#### POULE C

55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1

55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1

55014078 MEULAN GUITRANCOURT 1 / BREVAL LONGNES 1

55014093 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / MANTOIS 78 FC 1

55014094 BREVAL LONGNES F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUV. 1

55014096 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

## SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

## SENIORS

### D5-A DU 23/11/2025

#### 54728340 INTERFOOT 78 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Transmis de la Commission de Discipline du 02/12/2025 infligeant une suspension de terrain pour 1 **match ferme** pour l'équipe Séniors de BONNIERES FRENEUSE 2 évoluant en D5-A.

La Commission désigne le match suivant :

### D5-A DU 22/03/2026

#### 54728412 BONNIERES FRENEUSE 2 / CS ROSNY FOOTBALL 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

### Coupe de France (4ème tour) du 28/09/2025

#### 4792086 – PORCHEVILLE F.C. 1 / BAGNEUX COM 1

La Commission Régionale de DISCIPLINE décide d'infliger une suspension de terrain de 2 MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PORCHEVILLE F.C. à compter du 24 NOVEMBRE 2025.

La commission désigne le match suivant :

### D4-A DU 15/02/2026

#### 53437721 PORCHEVILLE FC 1 - HARDRICOURT US 3

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 30/01/2026.

## U15

### CY DU 06/12/2025

#### 55194622 MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUILLES A.C. 2

Transmis de la Commission de Discipline du 06/01/2026 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe U15 de Montigny le BX AS 1 évoluant en U15 D1.

La Commission désigne le match suivant :

### D1-A DU 21/03/2026

#### 53434385 MONTIGNY LE BX AS 1 / PLAISIROIS FO 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

## U14

### D1-A DU 08/11/2025

#### 53434607 POISSY FC 21 / MUREAUX O.F.C. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 16/12/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe U14 de POISSY FC 21 évoluant en U14 D1-A

La Commission désigne le match suivant :

### D1-A DU 21/03/2026

#### 53434651 POISSY FC 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

### ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

#### RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1). Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

**COMPTE TENU DE LA REINITIALISATION DES MOT DE PASSE DES COMPTES FOOTCLUB PAR LA FEDERATION, LA COMMISSION DECIDE EXCEPTIONNELLEMENT DE NE PAS SANCTIONNER LES FMI NON REALISEES DU 24/11/2025 AU 01/12/2025**

## FUTSAL SENIORS

### D1-A DU 10/01/2026

#### 54646441 VECTEUR SPORT 3 / PERRAY FOOT. ES 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

Aucune tablette n'a été présentée.

La Commission sanctionne l'équipe de VECTEUR SPORT d'un avertissement et d'une amende de 30€.

## DEMANDE DE RAPPORTS

## U18

### CY DU 11/01/2026

#### 55260522 VERSAILLES 78 FC 23 / ROSNY CS FOOT 21

La commission demande à VERSAILLES un rapport sur la non utilisation de la FMI.